

un aspect à la lumière d'un amendement que j'ai l'intention de proposer—et je ne suis pas tenu de suivre les précédents. J'espère que la Chambre prendra note de ce que j'ai à dire. Je suis un gars du Nord. Il y a bon nombre d'années, j'ai survolé cette partie du pays. J'ai survolé Yellowknife à une époque où ce centre n'était encore qu'une lueur d'espoir dans la pupille d'un prospecteur; j'ai descendu la rivière à l'occasion de missions judiciaires, il y a des années, et je sais quelque chose des aspirations et des ambitions du député quant aux réalisations possibles dans ces régions. Nous voulons bien qu'elles soient mises en valeur mais, à cause de quelques incidents portés à notre attention, nous voulons nous assurer que cette mise en valeur puisse être réalisée sans danger ni préjudice pour la population du pays, pour l'écologie et le développement ordonné du Nord canadien.

Je ne saurais mieux illustrer ce point qu'en relatant un incident survenu à propos du développement énergétique dans le Nord. Je suis libre de parler ainsi puisque l'article 4 du bill à l'étude stipule que la Commission peut examiner des projets et faire connaître au commissaire des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon les régions qui pourraient être desservies. En vertu de cette disposition, elle peut s'occuper de l'aménagement de toute installation d'énergie hydro-électrique ou d'énergie obtenue à partir du gaz qui peut provenir du Nord des Territoires.

Comme l'indique le bill, cette commission a carte blanche pour enquêter sur presque toutes les entreprises, ou pour s'y engager. Nous avons eu un exemple d'une entreprise qui n'a pas précisément commencé dans les Territoires, mais, comme l'a dit le député du Yukon, la Commission s'occupe d'installations de production d'énergie en dehors des Territoires et en dehors du Nord. Je rappelle l'entreprise de construction du barrage Bennett sur la rivière de la Paix, dont a parlé dans son discours d'hier le député de Kootenay-Ouest. Quiconque connaît le Nord sait que la rivière de la Paix et l'Athabasca ont des cours parallèles et se rejoignent pour former la rivière des Esclaves, laquelle se jette dans le grand lac des Esclaves dont les eaux se déversent par le Mackenzie dans l'océan Arctique. Jusqu'aux environs du 59° parallèle nord, on voit s'étendre la grande plaine centrale de l'Amérique du Nord.

C'est la seule partie du continent nord-américain où ces cours d'eau, qui sont susceptibles de fournir de la houille blanche, servent aussi de moyen de communication. En Russie, il y a trois ou quatre cours d'eau qui fournissent un service équivalent et satisfaisant, mais nous n'en avons qu'un seul dans notre pays. L'ensemble de ce problème a été discuté à Yellowknife au début de cette année. Peut-être même le secrétaire parlementaire était-il sur les lieux quand des personnalités en vue, des savants et d'autres personnes s'intéressant au Grand Nord ont évoqué, entre autres, cette question. Quelle est la situation quant aux moyens de transport dans le Nord? Qu'en est-il de la mise en valeur des cours d'eau? Comment se présentent les choses en ce qui concerne la distribution du courant? Que faire dans ce domaine? Comment produire du courant en toute sécurité et d'une manière économique? Une question qui a été posée avec beaucoup d'insistance était celle de savoir s'il sera nécessaire de prendre une décision quant à l'utilisation des ressources en eau de l'ensemble formé par la rivière de la Paix,

[M. Baldwin.]

l'Athabasca et le Mackenzie, tant au point de vue des transports qu'à celui de la production de courant dans le cadre de programmes hydro-électriques. Aucune décision n'a encore été prise, mais c'est une question sur laquelle il nous faudra pendre position. Aujourd'hui même, on a posé une question au sujet de la création d'un pipe-line pour le transport du gaz naturel depuis l'extrême Nord jusqu'au centre du continent. Ainsi, il s'agit bien d'une question d'importance majeure.

• (3.10 p.m.)

J'en reviens donc au point que j'avais soulevé au sujet de la position dangereuse dans laquelle se trouverait la Commission si elle devait décider de recommander ou de ne pas recommander au gouvernement la construction d'installations de production d'énergie. Je le répète nous avons vu un exemple classique de ce qui peut arriver avec le barrage Bennett sur la rivière de la Paix. Comme l'ont dit hier les honorables députés de Kootenay-Ouest (M. Harding) et, sauf erreur, de Brandon-Souris (M. Dinsdale), la Colombie-Britannique a construit sur la rivière de la Paix, au point où elle traverse les montagnes Rocheuses, un gigantesque barrage-poids destiné à produire de l'énergie qui serait ensuite transportée vers le centre et le sud de la Colombie-Britannique et éventuellement jusqu'aux États-Unis. Ce projet fut lancé au début de 1963. Comme la construction de ce barrage me causait quelque souci et que j'avais entrepris un voyage dans le nord de la province et les Territoires du Nord-Ouest où je m'étais rendu compte que la quantité d'eau qui serait déversée dans le bassin hydrographique du Mackenzie était fonction de la construction du barrage, j'ai commencé à poser quelques questions à la Chambre.

C'était au début de la session qui s'est ouverte en juin 1963. L'hon. Paul Martin, aujourd'hui leader du gouvernement à l'autre endroit, était à l'époque secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, s'intéressant beaucoup à ce projet, il tentait de parvenir à un accord tripartite entre les États-Unis, le Canada et la Colombie-Britannique; le 5 juin 1963, comme en témoigne la page 705 du *hansard*, je lui ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui découle de la déclaration qu'il a faite à la Chambre aujourd'hui même, au sujet des négociations engagées avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Lors de ces discussions, a-t-il été question de la demande, faite par le gouvernement de Colombie-Britannique ou par toute autorité fédérale, en vue de faire approuver, en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables, l'entreprise du barrage de la rivière de la Paix? S'il en est ainsi, a-t-on fait quelque promesse, conditionnelle ou autre, au premier ministre de la Colombie-Britannique?

Avec l'habitude qu'on lui connaît de parler beaucoup pour ne pas dire grand-chose, le ministre m'avait répondu:

Étant donné, comme le député le comprendra, que nous sommes au premier stade des négociations, il ne serait ni souhaitable ni convenable de traiter de questions sur lesquelles ont ou n'ont pas encore porté les négociations elles-mêmes. Je ne saurais en dire davantage en ce moment.

J'étais encore assez naïf pour croire que le gouvernement libéral d'alors consentirait à répondre à ma question, et j'ai donc poursuivi l'affaire le 14 juin, en posant